



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE DU  
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE  
COHERENCE TERRITORIALE  
DU BASSIN ANNECIEN**

**Séance du 22 février 2023**

**DELIBERATION N° 2023-02-03**

**REVISION N°I DU PLU DE CHARVONNEX**

***Le vingt-deux février deux mille vingt-trois, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le dix février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.***

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »**

***Délégué(e)s titulaires présent(e)s*** : MM. Jean-Claude MARTIN, Antoine de MENTHON, André SAINT MARCEL, Antoine GRANGE, Christian VIVIAN, Jean-François GIMBERT, Christian ANSELME, Henri CHAUMONTET.

***Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s*** : Mmes Cécile BOLY et Claire RIGAL. MM. Ludovic BOURGEOUX, Thierry GUIVET et Dominique DUBONNET.

***Procurations*** : Mme Frédérique LARDET donne procuration à M. Jean-Claude MARTIN, M. Eric BARITHEL donne procuration à M. Antoine de Menthon.

***Assiste*** par Visio conférence sans voix délibérative : Nora SEGAUD LABIDI

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

***Délégué(e)s titulaires présent(e)s*** : Mmes Jacqueline CECCON, Sylvie LE ROUX, MM. Pierre AGERON, Michel PASSETEMPS.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

***Délégué(e)s titulaires présent(e)s*** : Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET.

***Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s*** : M. Marc BRACHET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

***Délégués titulaires présents*** : M. Claude ANTONIELLO

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

***Délégués titulaires présents*** : Mme Isabelle VENDRASCO MM. Joël MUGNIER, Christian HEISON, Roland LOMBARD et Jean-François PERRISOU.

***Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s*** : Mr Jean-Michel BLOCMAN.

Monsieur Antoine GRANGE est nommé secrétaire de séance.

.....

**Révision N°1 du PLU de CHARVONNEX****Extrait de l'avis de la commission urbanisme du 8 février 2023**

Par six avis pour et trois réservés de la commission urbanisme, il est proposé de rendre un avis favorable sur le projet de révision n°1 du PLU de la commune de Charvonnex. Quelques remarques et observations peuvent cependant être formulées.

Il est constaté que le projet de révision du PLU de Charvonnex cherche à maîtriser la consommation foncière sur son territoire. En effet, celle-ci s'annonce conforme aux objectifs du SCoT à horizon 2032, tant en matière de nouveaux logements qu'en matière d'activités économiques. Le projet de PLU priorise la densification du chef-lieu, de la Culaz et de Doucy, ainsi que le renouvellement urbain à l'intérieur de l'enveloppe urbaine déjà existante. Les objectifs du SCoT en matière de densité de logements sont également bien respectés, et les efforts de la commune en ce sens sont à saluer. Enfin, le volontarisme de la commune en faveur des transports en commun et des mobilités douces est également à saluer, en témoigne notamment l'affirmation de la volonté d'ouverture d'une halte ferroviaire à Doucy à terme, malgré l'avis négatif émis par la CDPENAF à ce propos.

Toutefois, le DOO du SCoT n'allouait à Charvonnex qu'une enveloppe de 167 logements entre 2014 et 2034 : avec 75 nouveaux logements à horizon PLU et 293 nouveaux logements depuis l'approbation du SCoT, Charvonnex aura donc consommé 175% du potentiel de nouveaux logements alloué par le SCoT. La démarche entreprise par la commune de contenir la consommation foncière est vertueuse, mais il aurait été préférable d'être encore plus ambitieux en matière de nouveaux logements et de logements abordables, puisque le projet de révision actuel ne respecte pas le SCoT sur ce point.

Les autres prescriptions du SCoT du bassin annécien sont en revanche bien respectées, tant en matière de trame écologique et paysagère et de protection des espaces agricoles, qu'en matière de développement économique et commercial, et n'appellent pas d'observations particulières de la part du SCoT.

Il est ainsi proposé de rendre un avis favorable sur le projet de révision n°1 du PLU de la commune de Charvonnex.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 27

(M. GIMBERT, maire de CHARVONNEX ne prend pas part au vote.)

Pour : 25

Abstentions : 02 (Mmes Claire RIGAL et Jeannie TREMBLAY-GUETTET)

Le comité syndical rend un avis favorable sur le projet de révision n°1 du PLU de la commune de Charvonnex.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 22 février 2023.

de la réception en Préfecture le.....  
et de la publication du .....

Le Président,



Le Président

Antoine de MENTHON

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le

ID : 074-257402644-20230222-2023\_02\_03-DE



Grand Annecy - Fier et Ussets – Sources du Lac d’Annecy – Pays de Cruseilles – Rumilly Terre de Savoie

**Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien**

18, chemin des cloches – 74940 Annecy

**Téléphone** : 04 50 27 80 77 **Site** : [www.scot-bassin-annecien.fr](http://www.scot-bassin-annecien.fr)